

1,8 milliard pour l'e-administration 'Adele':

140 dispositions

« Adele », pour Administration électronique, est un plan d'action concocté par le gouvernement: il vise à faire définitivement entrer l'administration française dans l'ère des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dixit Jean-Pierre Raffarin, le premier Ministre.

Le programme comporte 140 mesures. Il sera financé à hauteur de 1,8 milliard d'euros sur quatre ans. Le gouvernement se fixe pour objectif la mise en ligne de 100% des formulaires administratifs d'ici 2005. **Vers la mort du J.O. papier...** Parmi les mesures phares, figurent la mise en ligne du *Journal Officiel* et la fin de sa version papier. C'est une page d'histoire qui se tourne. Le numéro de téléphone 3939, numéro unique pour les services publics testé à Lyon, sera généralisé. La « dématérialisation » de l'état civil sera ainsi poursuivie, parallèlement à la mise en place d'ici 2006 d'une carte nationale d'identité électronique (CNIE), qui simplifiera elle-même l'obtention d'autres documents, comme le passeport. Dans le domaine de la santé, une carte Vitale de deuxième génération sera mise en place, ainsi qu'une « carte vie quotidienne » (CVQ) offrant aux usagers un « bouquet » de services publics – de l'inscription des enfants à différentes activités ou à la cantine jusqu'au paiement de services, en passant par l'accès aux équipements sportifs ou culturels. L'administration en ligne devrait permettre de générer cinq à sept milliards d'euros d'économies sur le budget annuel de l'Etat à partir de 2007. En France, seulement 20% des opérations administratives peuvent être réalisées intégralement en ligne. Ce taux atteint 30% en Scandinavie et 50% en Autriche. Néanmoins, selon une étude de la direction de la société de l'Information de la Commission européenne commandée à Cap Gemini Ernst & Young, la France se place désormais à la **septième place** des membres de l'UE en termes de services publics en ligne.